

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 70/1979 (1979)

Artikel: Conférence intercantonale des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
Autor: Mottaz, Jean / Gerbex, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116887>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conférence intercantonale des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

Dans le premier semestre de 1979, sur lequel il appartient au secrétaire sortant de charge de rapporter, la Conférence des chefs de départements s'est d'abord réunie brièvement le 22 février, où elle a accueilli le ministre de l'éducation et des affaires sociales de la République et canton du Jura, M. Roger Jardin, le successeur de M. René Jotterand, M^{me} Marie-Laure François, secrétaire générale du département genevois, et M. Jean-Claude Weill, nouveau secrétaire général du département vaudois.

La Conférence a pris acte du dépôt du rapport final de CIRCE II, et décidé de le mettre à l'étude des états-majors de chacun des départements.

Le 3 avril, la Conférence s'est déterminée sur les conclusions d'un rapport de *planification financière*, présenté par le groupe qu'elle avait désigné à cet effet: aux termes de ces déterminations, comme d'ailleurs du mandat du groupe, le plafond du budget doit demeurer le même qu'en 1979, à deux amendements près: d'une part, l'évolution des contraintes salariales, qui n'est pas maîtrisable, doit s'ajouter aux sommes de 1979; d'autre part, en ce qui concerne l'IRDP, tout mandat nouveau doit conduire à l'examen de trois possibilités: ou bien ce mandat peut être accepté par l'IRDP sans que les moyens qui lui sont accordés soient augmentés; ou bien le mandat nouveau peut en remplacer un autre arrivé à échéance; ou bien alors la Conférence devra se déterminer sur les moyens nouveaux qu'elle devrait accorder à l'Institut.

De toute façon, un principe avait guidé les travaux du groupe, et il a été approuvé par la Conférence: les économies qu'imposent les contraintes financières des cantons ne doivent pas compromettre l'efficacité de la Conférence, ni le crédit de la coordination.

Dans la même séance, la Conférence a admis en principe *l'observation du français renouvelé* dès son introduction, dont les modalités, d'ailleurs, doivent faire l'objet d'un document soumis à sa décision.

Enfin, *l'ajustement*, au fur et à mesure que la pratique en montrera le besoin, *des programmes de CIRCE* (et pour le moment de CIRCE I) a fait l'objet d'un rapport élaboré par un groupe que présidait M. Nicolas Deiss: toute proposition d'ajustement du programme d'une discipline sera soumise à la décision de la Conférence, accompagnée d'un budget et d'un projet précis d'exécution.

Les 31 mai et 1^{er} juin, la Conférence a tenu sa séance dite annuelle, à l'Hôtel de Ville de Morat. Elle y a adopté les rapports, comptes et budgets de tous les organes qui dépendent d'elle, et chargé, dans ce cadre, la *commission de rédaction des «Etudes pédagogiques»* de lui faire des propositions quant à l'éventuelle suppression et au remplacement desdites «Etudes pédagogiques».

Il est intéressant de signaler que, compte tenu des travaux du groupe de planification financière et des décisions de la séance du 3 avril, le budget de 1980 prévoit une

participation totale des cantons supérieure de 9,3 % à celle de 1979; cette augmentation découle essentiellement des décisions que la Conférence elle-même avait prises, en matière de Radio-TV éducative, du coût de l'observation du français renouvelé, et de l'évolution des contraintes salariales.

Le rapport final de CIRCE II a été en définitive adopté à l'unanimité, étant rappelé que chaque canton doit ratifier cette adoption selon sa procédure propre et fixer les modalités d'application sur son territoire.

La Conférence a apporté quelques amendements aux statuts de l'IRDP; elle a reconduit son Conseil, en y introduisant le délégué à la coordination, qui a été désigné comme membre du bureau. Elle a pris quelques décisions quant aux changements de personnes, à la Commission suisse des secrétaires généraux (DSK), où siègera désormais M. Jean-Claude Weill, aux côtés de M. Joseph Guntern, alors que le délégué à la coordination, M. Robert Gerbex, assistera aux séances; elle a complété COROME par deux délégués du canton du Jura, et arrêté la composition du groupe de travail en vue d'étudier les activités cantonales et romandes en matière d'audio-visuel dans l'enseignement.

Enfin, la Conférence a pris acte de la retraite de son secrétaire soussigné: c'est désormais le délégué à la coordination qui assumera cette responsabilité, dont les charges, au demeurant, seront aménagées.

JEAN MOTTAZ

Dans les « Etudes pédagogiques » (1978, pages 145 et 146), le rédacteur, évoquant les travaux de la Conférence, écrivait à propos de la coordination: «... parmi les éléments dont il faut tenir compte pour que cette réalisation soit possible, on ne peut plus se contenter de données pédagogiques: dans ce qui cause ou alimente la résistance des gens et des choses au changement, tant d'autres éléments qui constituent l'ensemble des données politiques débordent de toute part le cadre de la pédagogie; les données financières notamment ont montré leur importance et leur contrainte.»

Si la planification financière établie pour les années à venir montre ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, il n'en reste pas moins que d'autres éléments, prévisibles d'ailleurs, sont apparus et qui semblent parfois plus difficiles à supporter; la Conférence en est consciente et tous ses efforts tendent à suivre de près la progression des travaux, à mesurer dans le temps et l'espace leur impact et leur insertion dans le cadre de l'école d'aujourd'hui; ce souci de prudence que d'aucuns pourraient appeler ralentissement n'est en fait que la volonté de réussir ce qui est entrepris et cela malgré les obstacles.

Circe II et III

C'est ainsi que l'adoption des programmes de CIRCE II a été suivie à l'automne 1979 de la ratification par chaque canton (Département ou Conseil d'Etat) de ce même programme. Les réponses sont toutes positives; même si quelques nuances quant à des adaptations cantonales, quant au choix des moyens d'enseignement se font jour, l'impression et la distribution d'un « classeur programme » est aujourd'hui possible. Une étape importante, difficile a donc été franchie et l'on peut s'en réjouir quand bien même les fastes de cette adoption furent faibles si on les compare à ceux qui entourèrent CIRCE I.

CIRCE III cherche, à travers ses sous-commissions, à établir un calendrier qui donnera à la Conférence une idée aussi précise que possible des dates de sortie des programmes-cadres tels qu'elle les a souhaités naguère: cette notion de programme-cadre fera l'objet de délibérations de la part de tous les partenaires de CIRCE III avant d'être la base sur laquelle s'édifiera réellement l'édifice envisagé pour les degrés 7, 8 et 9.

Langue II

Dans sa séance du 20 novembre 1979, la Conférence a pu adopter la procédure engagée pour l'édition du cours romand des degrés 4 et 5: ainsi l'offre faite à l'édition privée comme elle l'avait elle-même voulue a été couronnée de quelques succès: la Conférence a donc pu constater que le calendrier d'élaboration du cours romand a été jusqu'à ce jour respecté et que l'expérimentation pourra commencer en 1980 et 1981; cette expérimentation sera suivie de très près et la formule adoptée devrait permettre d'une part des améliorations immédiates et d'autre part faciliter la généralisation ultérieure. Quant à la suite du cours, elle est dans son principe assurée et tous les efforts de la sous-commission d'allemand de CIRCE III, dont la responsabilité est ici fort grande, devront tendre à vérifier les adaptations et aménagements d'une méthode existante, et cela selon les structures établies et sur la base de données ou d'expériences déjà connues dans certains cantons.

IRDP

La Conférence a appelé, sur proposition du Conseil de direction, M. Jean-Pierre Rausis, directeur de l'ODIS à Sion, en tant que chef de service de la documentation; il succédera ainsi à M. Jean Combes, démissionnaire; lors du Conseil de direction de l'IRDP tenu le 22 novembre 1979 à Sion, M. François Jeanneret, conseiller d'Etat, a exprimé la reconnaissance du Conseil à l'égard de M. Combes et accueilli chaleureusement son successeur. A cette occasion, il a pris également congé de M. Jean Mottaz, ancien secrétaire général du Département de l'instruction publique du canton de Vaud, qui fut, avec M. Georges Panchaud, dont on a pris également congé ce jour-là, l'un des «pères fondateurs» de l'IRDP. Grâce à eux, grâce à tous ceux qui ont senti – et la Conférence des chefs de départements l'avait immédiatement compris – la nécessité d'un tel institut, l'IRDP rend aujourd'hui les services que l'on pouvait en attendre; pourtant avec le passage de la coordination au degré secondaire surtout, le rôle et la mission de l'IRDP nécessitent une sérieuse réflexion; certes, il ne s'agit pas de le limiter dans sa tâche, mais bien de repenser sa stratégie en sachant que la notion de service reste celle qui doit passer avant toute autre, même si, à première vue, les autres semblent beaucoup plus séduisantes.

Questions de personnes

La Conférence a pris congé officiellement de M. Roger Nussbaum et de M. André Neuenschwander, respectivement président et délégué de CIRCE II: lors d'une séance plénière des chefs de service et des secrétaires généraux à Neuchâtel, M. François Jeanneret s'exprimant au nom de ses collègues et de la Conférence des chefs de départements a fait part de la reconnaissance de tous ceux qui, de près ou de loin, ont travaillé et collaboré avec les responsables de CIRCE I et II: les interventions entendues ce jour-là ont montré combien la coordination favorise les échanges, les contacts, les réformes et surtout améliore la connaissance en profondeur que l'on peut avoir des êtres et des régions de notre pays.

Enfin, la Conférence, par la voix de son président, M. Raymond Junod, a pris congé de M. Ugo Sadis qui a quitté le Département de l'éducation du canton du Tessin pour reprendre celui des Travaux publics. Elle a accueilli, le même jour, le 18 septembre, son successeur, M. Carlo Speziali, ancien directeur de l'Ecole normale de Locarno. Là aussi, une fois de plus, s'est vérifiée cette amitié qui lie les membres de la Conférence et qui souvent permet d'éviter, par la compréhension mutuelle acquise à travers le temps et les travaux en commun, des heurts ou des frictions que des circonstances de tous ordres ou des décisions prises ailleurs pourraient parfois malencontreusement faire surgir.

ROBERT GERBEX